

Mgr Isidore de Souza

LA CROIX

DU BENIN

ISSN 1840 - 8184 Justice, Vérité, Miséricorde HEBDOMADAIRE CATHOLIQUE www.croixdubenin.com NUMÉRO 1750 du 08 mars 2024 N° 1221/MISP/DC/SG/DGAI/SCC 300 F CFA

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME, ÉDITION 2024 AU BÉNIN

Œuvrer à une véritable autonomisation

P. 5-7



Photo / La Croix / Juste YELOUASSI

Un groupement de femmes de la Commune de Djidja, dans le Département du Zou, préparant du savon et de l'huile de palme, le samedi 2 mars 2024

ICI ET AILLEURS

« Il faut, à tout prix, épargner au peuple béninois les violences »

(Déclaration des Confessions religieuses du Bénin sur la modification du Code électoral)

P. 2

TOGO

Les évêques appellent à des élections sereines

P. 4

FRANCE

Le Vatican dénonce le "droit" à supprimer la vie humaine

P. 4



« Il faut, à tout prix, épargner au peuple béninois les violences »

(Déclaration des confessions religieuses du Bénin sur la modification du Code électoral)

Les représentants des confessions religieuses, à l'issue d'une séance de concertation le mardi 5 mars 2024 au siège de la Conférence épiscopale du Bénin (Céb), ont lancé un appel à l'endroit des députés par le biais d'une Déclaration. Ils les invitent à une modification du Code électoral pour des élections inclusives et la préservation de la paix. Ce qui n'a pas empêché les élus du peuple de corser les lois électorales par un vote de 79 voix pour, 28 contre et une abstention. Le nouveau texte apporte des changements au niveau du seuil de suffrages requis pour prétendre à l'attribution de sièges. Ce seuil est compris entre 15 et 20%, selon le type d'élection, et seuls les députés et les maires actuels auront le privilège de parrainer les candidats à la présidentielle.

DÉCLARATION



LA CONFERENCE EPISCOPALE DU BENIN (C.E.B.)

Tél. (229) 21 30 66 48 / 21 30 07 36 - Fax (229) 21 30 07 36 / 21 30 07 07
Cel. (229) 90 15 03 91 / 96 32 48 19 / 95 03 33 65 - E-mail cepiscob@yahoo.com
04 BP 358 COTONOU - REPUBLIQUE DU BENIN

BOA n° 01511057122 COTONOU - ECOBANK n° 0010141113021201 COTONOU
CCP 34355 - Y COTONOU

(Représentants des Confessions religieuses du Bénin)

Objet : Modification du Code électoral

Les leaders des Confessions religieuses réunissant les Représentants de l'Islam, de l'Église protestante méthodiste et de l'Église catholique comme à l'accoutumée, suivent avec attention la situation socio-politique de notre pays. Comme tous les Béninois et toutes les Béninoises, ils ont pris acte de la décision 24-001 du 04 janvier 2024 par laquelle la Cour Constitutionnelle invite « l'Assemblée Nationale à modifier le Code électoral pour, d'une part, rétablir l'égalité du pouvoir de parrainer à l'égard de tous les maires et d'autre part, rendre conformes à l'article 49 de la Constitution, les dispositions de l'article 142, alinéa 6 de la loi n°2019-43 du 15 novembre 2019 portant Code électoral. »

Alors que l'Assemblée nationale s'apprête à opérer les modifications nécessaires au Code électoral, les leaders des

Confessions religieuses invitent les honorables députés, au nom de l'intérêt supérieur de la Nation, au nom de la préservation de la paix et de la stabilité de notre pays, à éviter toute loi ou disposition pouvant porter à l'exclusion. Il faut, à tout prix, épargner au peuple béninois les violences qui ont émaillé les dernières élections, par le vote d'un Code électoral qui garantisse des élections **pacifiques, transparentes, inclusives et démocratiques** en 2026. Les leaders des Confessions religieuses du Bénin invitent les fils et filles du Bénin au calme, et les acteurs politiques de toute obédience à la sagesse et à la retenue pour la préservation du vivre-ensemble, gage du développement de notre pays.

Que Dieu bénisse et protège notre pays !

Fait à Cotonou, le 05 mars 2024

Ont signé

M. Saïbou RADJI
Religion pour la Paix-Bénin
Membre du Comité Permanent du Dialogue interreligieux
de l'Union Africaine

Imam Ahmed Roufaï MANI
Union islamique du Bénin
Commissaire Dialogue interreligieux

Révérend Jésuskon Pascal SAGBOHAN
Aumônier national des Cadres
et Leaders Protestants Méthodistes du Bénin

Révérend Père Nathanaël Yaovi SOÉDÉ
Aumônier National des Cadres
et Personnalités Politiques

Son Exc. Mgr Roger HOUNGBÉDJI, Op
Archevêque Métropolitain de Cotonou
Président de la Conférence Episcopale du Bénin



SÉNÉGAL

Macky Sall, une menace pour la démocratie en Afrique

Initialement prévue pour le 25 février dernier, mais reportée par le chef de l'État, Macky Sall, la nouvelle date pour la présidentielle au Sénégal demeure quelque peu problématique, avec toutefois un brin d'espoir. Alliant manœuvres et stratégies suspectes, le président sortant est, à tort ou à raison, dans un jeu qui menace la démocratie.

Alain SESSOU

« Je vais demander l'avis du Conseil constitutionnel », annonce le président sénégalais en recevant les conclusions du dialogue qu'il a fait organiser le mois dernier. Ceci à la suite d'un arrêt de la Haute juridiction en date du 15 février 2024, qui a cassé la décision du président sortant Macky Sall reportant la date de la présidentielle. Mieux, le Conseil constitutionnel l'a enjoint d'organiser ladite présidentielle dans un bref délai. Soulagement pour le peuple sénégalais et ceux de la sous-région qui redoutaient la violence et la mise entre parenthèses des acquis de la démocratie au Sénégal citée en exemple en Afrique. Mais tout en prenant acte de la décision du Conseil constitutionnel, le président Macky Sall s'est lancé dans des manœuvres qui font croire que le pays n'est pas au bout de ses peines. Et pour cause !

Une ambition arrêtée net

Après l'arrêt de la Haute juridiction en matière constitutionnelle, le président sortant a attendu plusieurs jours pour se livrer à un autre jeu de passe-passe. En effet, il a fait organiser un autre dialogue national les 26 et 27 février 2024 pour, dit-on, aider à fixer une nouvelle date pour la présidentielle. Car faut-il le rappeler, le premier dialogue qu'il avait fait organiser en juin 2024 avait motivé incontestablement son ambition de fixer une première date de la présidentielle hors délai constitutionnel, tout en se maintenant au pouvoir jusqu'à la fin de l'année 2024. Ambition arrêtée net le 15 février. Mais le président sénégalais revient à la charge quelques jours plus tard avec un nouveau dialogue national. Ces assises ont eu lieu les 26 et 27 février, sans la participation de 17 candidats sur les 19 validés par le Conseil constitutionnel.

Par ailleurs, la plupart des acteurs de la Société civile ont boycotté les assises. La seule revendication pour cette majorité qui s'est abstenue de participer aux travaux est l'organisation du scrutin présidentiel avant le 2 avril 2024, date à laquelle Macky Sall est censé quitter le pouvoir selon la Constitution. Seulement, les hostilités n'ont pas empêché le président sénégalais d'avancer à son rythme. En outre, le dialogue ayant pris fin le mardi 27 février 2024, le président Macky Sall se



La veille des citoyens apparaît comme un élément déterminant dans la situation en cours au Sénégal

donne près d'une semaine pour recevoir les conclusions le 4 mars 2024. A priori, le délai contenu dans la décision du Conseil constitutionnel est extensible selon lui.

Probable intervention de la rue

Dans la foulée, il fait voter une loi d'amnistie controversée le mercredi 6 mars dernier pour, semble-t-il, libérer les prisonniers politiques afin de pacifier le pays. Coup de tonnerre ! Le même jour, le Conseil constitutionnel rejette les conclusions du dialogue. Prenant acte, le président sénégalais fixe la tenue de la présidentielle pour le dimanche 24 mars prochain. Ce que rejette à nouveau la Haute juridiction. En effet, sur la saisine d'un groupe de candidats, elle retient le dimanche 31 mars 2024 pour le scrutin présidentiel. Un imbroglio juridico-politique dans lequel Macky Sall installe le Sénégal. Surtout que du côté de la présidence, on agite que le 24 mars est coulé dans le marbre. Un défi lancé au Conseil constitutionnel dont les arrêts sont sans recours et s'imposent à tout le monde. En attendant d'être

fixés, les Sénégalais se réjouissent d'aller aux urnes avant le 2 avril. En vérité, l'enchaînement des événements créés par Macky Sall, tel un acteur en scène, constitue une menace pour les acquis de la démocratie au pays de la Teranga. En effet, tout porte à croire que le successeur de l'ancien président Abdoulaye Wade tient toujours à rester au pouvoir au-delà du délai constitutionnel. Certes, à plusieurs reprises, il a annoncé son intention de quitter le pouvoir le 2 avril prochain. Mais il faut bien attendre le jour J pour s'en convaincre. Car si tant est qu'il veut vraiment s'en aller, pourquoi se lancer dans des dialogues aux conclusions graves validant par exemple son maintien au pouvoir jusqu'à l'installation hors délai constitutionnel de son successeur ? Pourquoi avoir mis tant de temps pour fixer la date du 24 mars ? Pourquoi a-t-il tenté d'engager un bras de fer avec le Conseil constitutionnel ? Et surtout, pourquoi nommer un nouveau premier ministre, Sidiki Kaba, qui annonce vouloir servir le Sénégal avec toute sa force, à moins d'un mois de la fin du dernier mandat de Macky Sall ? Bien malin qui

pourra répondre avec exactitude. Dans tous les cas, il sera difficile de ne pas voir la main du président sortant derrière ces manœuvres malsaines pour la démocratie au Sénégal et en Afrique de façon générale.

Quelle que soit l'issue de la crise, le président Macky Sall aura réussi à mettre à l'épreuve la démocratie au Sénégal et dans le reste du Continent. A priori, rien n'est encore gagné. Passé la guéguerre des dates, il faut vraiment attendre le 2 avril 2024 pour voir d'autres éventuels coups venant du président sortant. Mais visiblement, la veille des citoyens apparaît comme un élément déterminant dans la situation en cours au Sénégal, et il n'est pas exclu que la rue intervienne en cas de besoin pour faire aboutir ses intentions afin que triomphe la démocratie dans ce pays de l'Afrique de l'Ouest.

Au dernier moment, le Conseil constitutionnel a pris dans un autre arrêt une nouvelle date qui coïncide avec celle proposée par le président Macky Sall. Les jours à venir nous fixeront par rapport au dernier épisode de ce feuilleton.

Les principales décisions prises

À l'issue des discussions axées sur la date de l'élection suivies des modalités de participation et la situation juridique après le 02 avril 2024, fin du mandat du président de la République en exercice, les plénières des deux commissions qui sont les organes souverains, regroupant l'ensemble des parties prenantes du Dialogue national ont consensuellement acté les points suivants :

- Organiser l'élection présidentielle pendant le mois de juin 2024, de préférence le 02 ;
- Maintenir les 19 candidats validés par le Conseil constitutionnel, avec la réserve d'un nouvel examen des candidatures pour régler la question des éventuels cas de double nationalité et les corrections nécessaires pour les parrainages des candidats qui se considèrent lésés par le système, et qui se font appelés « spoliés » ou « recalés » ;
- L'application de l'alinéa 2 de l'article 36 de la Constitution : « Le président de la République en exercice reste en fonction jusqu'à l'installation de son successeur » pour assurer la continuité de l'État et la permanence institutionnelle, au besoin saisir le Conseil constitutionnel pour avis.

Source : Extraits du rapport final du Dialogue national

ÉDITORIAL

Michaël S. GOMÉ

Préserver la paix

Visiblement, les points de vue sont divergents et semblent irréconciliables sur la proposition de loi modifiant le Code électoral en vigueur. À l'hémicycle le mardi 05 mars dernier, les législateurs ont adopté la loi n° 2023-13 modifiant et complétant la loi n° 2019-43 du 15 novembre 2019 portant Code électoral en République du Bénin. Les nouvelles dispositions adoptées restreignent le nombre des potentiels candidats à la prochaine élection présidentielle. Il faudra désormais à chacun d'eux décrocher 28 parrains, au lieu de 16 comme par le passé, sur les 186 disponibles. Une lecture stricte de cet amendement révèle que la politique au Bénin devient de plus en plus l'affaire d'une caste oligarchique où la plèbe n'a d'autre rôle à jouer que celui d'entériner, bon gré mal gré, le choix des copains.

Hélas ! L'appel des membres de la société civile et surtout celui des leaders des Confessions religieuses lancé le 05 mars 2024 peu avant le vote, à l'endroit des « honorables députés, au nom de l'intérêt supérieur de la Nation, au nom de la préservation de la paix et de la stabilité de notre pays, à éviter toute loi ou disposition pouvant porter à l'exclusion », s'est soldé par un échec. Le consensus n'ayant pas été trouvé autour de cette loi électorale, le peuple béninois assistera-t-il à « des élections pacifiques, transparentes, inclusives et démocratiques en 2026 » ?

Vu le danger qui se profile à l'horizon, il n'y a qu'une seule personne pour sauver le peuple : le président de la République, Patrice Talon. Sauf illusion naïve de notre part, lui seul dont l'amour pour les Béninois ne souffre d'aucun doute, peut encore rendre aux députés et aux élus communaux leur liberté de choix responsables et assumés. Lui seul peut permettre aux électeurs de donner la preuve de leur maturité sans l'aide d'un tuteur ou d'un parrain, afin de choisir librement et sans contrainte celui ou celle en qui chacun d'eux place sa confiance. Lui seul peut permettre que, nonobstant les enjeux, le jeu politique ne soit pas prisonnier de vils règlements de comptes entre partis politiques adverses. Lui seul peut enfin, en vertu de ses prérogatives exclusives et avec élégance, faire en sorte que le peuple souverain exerce son plein pouvoir à travers des scrutins libres, transparents, pleinement démocratiques et sans violence.

Monsieur le Président, sauf votre respect, les Béninois ne veulent plus verser leur sang à cause des élections !



TOGO

Les évêques appellent à des élections sereines

Stanislas KAMBASHI
CITÉ DU VATICAN

À l'approche des élections législatives et régionales du 13 avril 2024, les évêques togolais invitent les citoyens et les décideurs à tout mettre en œuvre pour que ce scrutin se déroule dans les meilleures conditions possibles, sans soupçons ni accusations et violences aux "conséquences dramatiques".

Précédemment annoncées pour la fin du premier trimestre 2024, les élections législatives et régionales au Togo auront lieu le 13 avril prochain, suivant une décision du Conseil des ministres du 8 février dernier. À l'issue de sa 135^e session ordinaire tenue à Lomé du 26 février au 1^{er} mars 2024, la Conférence des évêques du Togo saisit l'occasion pour adresser un message de Carême et interpeller les concitoyens au sujet de ce scrutin.

Dans leur message intitulé «La soif du nouveau », les évêques du Togo commencent par une exhortation à la conversion, à laquelle invite le temps favorable de Carême. « Le temps de Carême chrétien est un temps d'appel au neuf, au renouveau, à la conversion en vue de la joie de la Résurrection », écrivent les



Les évêques du Togo souhaitent que les prochaines élections se déroulent dans de meilleures conditions

évêques, tout en souhaitant que chaque Togolais trouve au plus profond de lui-même « ce qui est appelé à recevoir la grâce du changement ; car nous en avons tous besoin ». Cet appel vaut pour les individus et pour la Nation, précisent-ils. Dans leur adresse, les prélats togolais soulignent ainsi ce qu'ils considèrent

comme « les gages d'une période électorale sereine ». « Pour toute échéance électorale, écrivent-ils, la justice, l'équité, la transparence dans l'organisation, le déroulement et la proclamation des résultats issus des urnes sont à rechercher absolument ». Ces élections régionales étant les premières qui seront organisées

au Togo pour élire les conseillers régionaux, les évêques invitent tous les acteurs impliqués « à poser les meilleures fondations pour un avenir post-électoral désormais paisible ».

À l'approche de la campagne électorale, les prélats exhortent au respect de l'adversaire politique dans les prises de parole

notamment, ainsi qu'à la création des conditions de libre circulation de tous les candidats. Ils appellent en particulier à éviter « toute parole et tout acte préjudiciables à la paix et à l'unité nationale ». Dans leur message, les évêques togolais plaident également pour la libération des « prisonniers politiques ».

FRANCE

Le Vatican dénonce le « droit » à supprimer la vie humaine

Jean-Benoît HAREL
CITÉ DU VATICAN

L'Académie pontificale pour la vie a publié une déclaration soutenant la position de la Conférence des évêques de France (CéF) au sujet de l'inscription de l'avortement dans la Constitution française. L'Académie estime que "la protection de la vie humaine est le premier objectif de l'humanité", et appelle tous les Gouvernements et toutes les traditions religieuses à s'engager pour la protection de la vie.

«La défense de la vie n'est pas une idéologie, c'est une réalité, une réalité humaine qui touche tous les chrétiens, précisément parce que chrétiens et parce qu'humains». Rappelant les propos du Pape François lors de



Les sénateurs ont voté l'inscription de l'Ivg dans la Constitution malgré l'opposition des évêques

l'audience générale du 25 mars 2020, l'Académie pontificale pour la vie a affiché publiquement son soutien à la Conférence des évêques de France, dans une Déclaration publiée lundi 4 mars. Le 29 février dernier, les évêques de France s'étaient déclarés «attristés» du vote des sénateurs

français d'inscrire l'Interruption volontaire de grossesse (Ivg) dans la Constitution de la V^e République, et avaient rappelé que « l'avortement, qui demeure une atteinte à la vie en son commencement, ne peut être vu sous le seul angle du droit des femmes ».

Ce lundi 4 mars, alors que le

Congrès français était réuni pour l'étape ultime de la modification de la Constitution dans le but de sanctuariser l'avortement à l'article 34, l'Académie pontificale pour la vie a rappelé qu'« à l'ère des droits humains universels, il ne peut y avoir de «droit» à supprimer une vie humaine ».

La protection de la vie comme priorité absolue

L'Académie pontificale pour la vie lance un appel « à tous les Gouvernements et à toutes les confessions religieuses pour qu'ils fassent de leur mieux afin que, dans cette phase de l'histoire, la protection de la vie devienne une priorité absolue, avec des mesures concrètes en faveur de la paix et de la justice sociale ». L'Académie n'oublie pas les situations particulières ou les contextes dramatiques qui doivent « être traités en se fondant sur un droit qui vise avant tout à protéger les plus faibles et les plus vulnérables ».

Enfin, pour l'Académie pontificale, « la protection de la vie humaine est le premier objectif de l'humanité », un but qui ne pourra être atteint « que si la science, la technologie et l'industrie sont au service de la personne humaine et de la fraternité ».

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME, ÉDITION 2024 AU BÉNIN

Œuvrer à une véritable autonomisation

Les conditions de la femme diffèrent selon la situation sociale. En zone rurale, les femmes béninoises éprouvent des difficultés d'accès à la terre, d'octroi de financements pour la coopérative et le commerce. À cela s'ajoutent leur absence en politique et la violence conjugale qu'elles subissent. Ces deux volets constituent l'axe majeur de la lutte pour certaines associations féminines, lutte renforcée par la création de l'Institut national de la femme au Bénin. Mais très souvent et au regard des transformations sociales, la mission de l'Église est interpellée pour apporter une parole prophétique.

► Soulager la souffrance des femmes en milieu rural

Florent HOUESSINON

Pour la célébration du 8 mars 2024, Journée internationale de la femme, Onu-femmes propose de réfléchir sur le thème : "Investir en faveur des femmes : accélérer le rythme". Pour certains, ce thème doit interpeller la conscience des décideurs face aux politiques et actions menées sur le terrain. Pour d'autres, l'investissement doit prendre corps dans l'éducation de la jeune fille.

Mardi 6 mars 2024, 11h. Dans l'arrondissement de Lokokanmey, Commune d'Abomey, un groupement de femmes prépare la moutarde de façon artisanale. Pour égayer le travail très pénible, leur discussion tourne autour des scènes et des souffrances de leur pair au foyer. « Je suis à la fois mère et père depuis que Jeannot est parti. Toutes les dépenses reposent sur moi : les frais d'école de nos 6 enfants, leur habillement, la nourriture et leur santé », déclare Irène Koudji, une



Photo / La Croix / Juste YÉLOU/ASSI

Réunies en coopérative, les femmes forment une unité de production dans la Commune de Djidja

veuve. « Ce qui est désolant, c'est qu'aucun membre de la famille ne te vient en aide. Si tu n'as pas une source de revenu, tu tombes dans la déconfiture. Et si jamais tu perds courage, tout est foutu », regrette Dossi Agoï. Cette dernière

a bénéficié de la subvention de l'État dans le cadre de la mise en exécution des projets de micro-finance.

Dans la Commune de Djidja, Département du Zou, l'agriculture est l'activité principale des

femmes. Mais des groupements comme «Sonagnon» et «Mi nan guzè» font la transformation et la commercialisation du savon produit localement, traitent l'huile de palme et préparent l'akassa. « La souffrance de la femme en général est grande, celle des femmes en milieu rural est énorme. Elles sont souvent sous-estimées et du coup brimées. Elles cherchent alors à s'auto-suffire afin de ne pas dépendre de leur mari. À défaut d'avoir un diplôme professionnel, beaucoup d'entre elles s'adonnent à l'agriculture et aux activités génératrices de revenus. Elles le font individuellement et en coopérative », déclare un responsable d'association qui a requis l'anonymat.

« Le pire, c'est quand tu as un mari qui ne s'occupe pas de toi et qui n'apporte pas grand-chose pour contribuer à la vie du foyer », se désole Martine Adjomabou, commerçante à Abomey. Conséquence : « On vieillit très vite », ajoute Séraphine. « Mais Dieu veille sur nous puisqu'il connaît notre situation très délicate : il faut travailler la terre pendant six jours pour subvenir aux besoins du ménage. C'est dur. Mais la vie est un combat », lance-t-elle. Pour éviter la pauvreté ambiante, certaines femmes sont obligées d'emprunter un peu d'argent. Le crédit *Alafia* proposé par le Gouvernement est alors perçu comme un vrai soulagement. « Au moins le Gouvernement nous

vient en aide. Avec les maigres bénéfices, nous arrivons à investir. Cependant, si le Gouvernement peut faire davantage, grande sera notre joie », plaide Perpétue, membre d'un groupement de femmes.

Créer un climat de confiance entre l'homme et la femme

Pour Dame Odette, résidant à N'Dali, il faut aider la femme afin de contribuer à son autonomisation. Ceci profitera à toute la société. « Une famille dans laquelle la femme n'entreprend aucune activité est vulnérable parce qu'un mari ne supportera pas de donner tout le temps de l'argent à une femme. Normalement, chaque partenaire doit apporter sa contribution à la vie du foyer », précise-t-elle. Irène Sabi Sogo, institutrice à N'Dali, pense qu'«il faut travailler à l'instruction des jeunes filles. Il ne s'agit pas d'envoyer seulement les filles à l'école. Il faut investir afin qu'elles reçoivent une bonne éducation ». « Les femmes doivent être libérées de la pesanteur de nos cultures afin qu'elles retrouvent leur place et leur fonction dans la société », souligne-t-elle. « On peut mettre tous les moyens à la disposition de la femme, si elle n'est pas déterminée, cela ne lui servira à rien », ajoute-t-elle en insistant sur la lutte à poursuivre dans tous les domaines.

Plutôt que de s'engager dans une lutte implacable, Catherine Gounou pense qu'il faut œuvrer à un climat de confiance et de compréhension au sein de la famille. Ce climat sera un terrain favorable qui permettra à la femme d'entreprendre une activité. Dans ce sens, elle propose qu'on sensibilise les hommes afin que la femme soit active en famille et au plan social.

À Parakou, nombreuses sont ces femmes qui travaillent dans les carrières dans des conditions difficiles. « Elles travaillent sur une longue durée mais ne sont pas récompensées à la mesure de leurs efforts. Il est impératif d'investir dans l'éducation et la formation des filles. Cela comprend l'accès à une éducation de qualité, technique et professionnelle, qui peut leur offrir des compétences précieuses pour accéder à des emplois mieux rémunérés et plus stables », conseille un agent du développement rural en poste à Parakou.



Photo / La Croix / Philippe SAKA

Les femmes de Wari dans l'arrondissement de Fô Bouré, Commune de N'Dali, sur un site de production du beurre de karité

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME, ÉDITION 2024 AU BÉNIN

► Église et droits des femmes : l'Éitp engage le débat

Florent HOUESSINON

Du samedi 2 au dimanche 3 mars 2024, l'École d'initiation théologique et pastorale de l'archidiocèse de Cotonou (Éitp) a organisé un séminaire de formation sur le thème : "Église et droits des femmes. La femme, colonne vertébrale de la société". Les travaux ont réuni au siège de l'Éitp à Cotonou, des étudiants de l'École de théologie du diocèse de Porto-Novo, des acteurs de la société civile, des religieuses, des prêtres, des étudiants de l'Éitp et d'autres invités.



Photo La Croix/Florent HOUESSINON

Les participants en pleine discussion sur l'approche genre

Avec l'organisation du séminaire de formation de deux jours sur "Église et droits des femmes. La femme, colonne vertébrale de la société", l'École d'initiation théologique et pastorale de l'archidiocèse de Cotonou a créé un espace de discussion et de libération de la parole. La séance a été sanctionnée par 10 résolutions issues de 6 communications, 4 travaux en carrefour et une table ronde. Tout ceci soutenu par des moments de prière et la messe de clôture.

La communication introductive de Huguette Bokpè Gnancadja, présidente de l'Institut national de la femme, est axée sur le droit des

femmes à la lumière de la Parole de Dieu. Elle propose de préserver le rôle irremplaçable de la femme dans la société et de sauvegarder le génie féminin. La Professeure Maryse Quashie, Maître de conférences en sciences de l'éducation à l'Université de Lomé, évoque pour sa part, la femme sur plusieurs plans, notamment la femme et la vie publique, avec l'exemple des *Tasinons* qui illustrent la sagesse des femmes dans la tradition. Dans le même sens, Docteur Épiphanie Hounyè, Maître assistant des Universités du Cames, parle de la nécessité

pour les femmes de briser le plafond de verre à l'image de *Tassi Hangbé* qui a régné sur le royaume du Daxomè en tant que reine d'Abomey de 1708 à 1711, et dont l'action majeure a été la formation du régiment des Amazones.

Complémentarité homme-femme, richesse pour l'humanité

Face aux défis Lgbtq+, le Père Magloire Okry, membre du comité national d'éthique pour la recherche en santé, a insisté sur la différence du genre. « On est femme ou homme et cela ne se

négoce pas. La complémentarité des deux êtres est une richesse pour l'humanité », déclare-t-il. La communication de la Professeure Odile Atanasso, ancienne ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, a abordé le concept de l'approche genre, concept qu'elle recommande à l'Église pour le traitement de la femme. Selon elle, l'approche genre est un outil de développement qui prend en compte les inégalités. Par contre, le Père Fiacre Gambatoum, Professeur au Grand Séminaire Saint Gall de Ouidah, propose une

théologie de la femme en se basant sur la figure de Déborah, Judith et Esther dans la Bible. « Déborah est un modèle d'engagement pour la libération. Judith incarne l'autorité, l'héroïsme et la sagesse dans un contexte d'invasion. Esther, quant à elle, est l'incarnation du courage », déclare-t-il. « En conclusion, ces trois figures ont su écouté la voix de Dieu pour agir. Comme quoi, il faut toujours savoir écouter cette voix intérieure qui parle aux femmes », commente Célestine Zanou, présidente du parti *Dynamique du changement pour un Bénin débout*, qui a présenté la synthèse des travaux. La dernière communication de Me Natacha Balley a relevé le rôle des femmes dans l'éducation face à l'internationalisation des modèles étrangers. Au cours de la messe de clôture du séminaire, le Père Rodrigue Gbédjinou, Directeur de l'Éitp, a remercié les participants pour la qualité des échanges. « Il y a une grâce d'être femme, il y a une grâce d'être homme. Il nous faudra alors manipuler avec beaucoup de précaution l'idée selon laquelle les rôles sont le produit ou la représentation de la société. L'homme ne pourra jamais mater comme une femme, et la femme ne pourra jamais paterner comme un homme. Si nous lions tout au rôle, nous courons le danger que les hommes veuillent devenir femmes et les femmes veuillent devenir hommes », conclut-il.

► Un combat de longue haleine

(Propos recueillis par Florent HOUESSINON & Michaël GOMÉ)



Huguette Bokpè Gnancadja
Présidente de l'Institut national de la femme

« Nous avons aujourd'hui les armes qu'il faut pour le combat »

Le message de l'édition 2024 de la Journée internationale de la femme est celui d'accélérer l'investissement en faveur des femmes. Ceci parce qu'on constate que les dégâts sont nombreux et s'amplifient. Il faut joindre le geste à la parole, et l'investissement qui est demandé n'est pas seulement financier. Il faut continuer d'investir dans la prévention des violences à l'égard de la femme ; il faut libérer la parole et investir dans le traitement équitable des femmes en ce qui concerne l'accès aux opportunités, aux biens et productions liés à la terre, le droit à l'héritage, le droit d'exercer les mêmes fonctions que les hommes. Après avoir aidé les femmes à découvrir leurs dons et talents, il faut investir rapidement, vite et bien dans le financement des activités génératrices de revenus, de renforcement de leurs capacités. Il faut

ouvrir des écoles de formation politique pour les jeunes filles qui ont envie de faire la politique. En réalité, il s'agit de donner un coup d'accélérateur à tous les efforts pour réduire le gap de la non inclusion des femmes dans le processus de développement.

Nous avons connu de grands progrès dans le traitement de la femme au Bénin. J'ai le privilège d'avoir été depuis les années 1977 une activiste des droits humains des femmes, et je suis Avocate depuis une trentaine d'années. Sous ces deux différents manteaux, j'ai entendu, vu et vécu beaucoup de situations. Je me souviens encore du fait que les femmes ont marché dans ce pays pour que le Code des personnes et de la famille soit promulgué. C'est encore elles qui ont livré le combat du maintien du choix de la monogamie comme régime matrimonial unique qui a valeur au vu de la loi, et le rejet de la polygamie au Bénin. Il faut reconnaître qu'à l'avènement du président Patrice Talon, nous sommes allés plus loin que la parole et les déclarations d'intention.

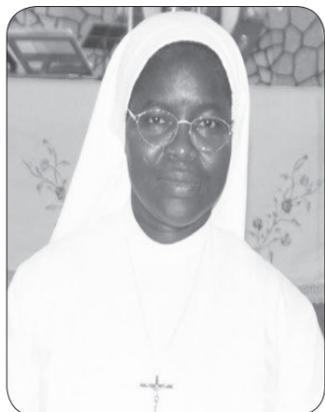
Le renforcement de la législation a été opéré en 2021. En juillet de la même année,

l'Institut national de la femme a été créé et constitue un bras opérationnel de l'application stricte des lois qui préviennent et qui répriment les violences faites aux femmes sous la forme de différentes infractions. Au niveau de la participation des femmes à la vie publique et politique, une mesure temporaire et spéciale a été prise par modification de la Constitution puis du Code électoral, afin d'accroître la présence des femmes dans la sphère politique. Aujourd'hui et pour la première fois de l'histoire de notre pays, nous avons 29 femmes députées au Parlement.

Il faut reconnaître que le développement d'Internet et des réseaux sociaux a mis en lumière tout ce qui était dans l'ombre. C'est ainsi qu'on constate qu'il y a une persistance des violences, surtout de la violence sexuelle, physique et psychologique à l'égard des jeunes femmes. Dès leur naissance, on estime et on les éduque sur le fait que le sexe féminin est un sexe à statut inférieur. Ce qui va à l'avantage du patriarcat. La bonne nouvelle, c'est que l'Institut national de la femme a une mission à deux volets : l'un consacré à la promotion du leadership féminin dans tous les domaines, et l'autre dédié à la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard de la femme.

Le pouvoir qui a été donné à l'Institut national de la femme est la capacité d'ester en justice soit en accompagnant non seulement les femmes qui ont décidé de dire "non" à la violence qu'elles subissent, mais également de faire réparer devant cette même justice le tort qui leur est causé. Lorsqu'une violation flagrante des droits des femmes a été commise et que l'information nous parvient à partir des réseaux sociaux, l'Institut national de la femme peut s'autosaisir. Il peut diligenter une enquête et si cela s'est avéré, nous pouvons demander que réparation soit faite. Même si la victime ne se plaint pas, la seule saisine des juridictions par l'Institut national de la femme déclenche les procédures à l'encontre de l'auteur. Nous pouvons nous réjouir de ce progrès et de ce que nous avons aujourd'hui les armes qu'il faut pour le combat. Il est normal que l'Église qui est aussi le reflet des transformations sociales s'intéresse à la question des femmes, qu'elle mette en lien nos traditions, la Parole de Dieu, les droits des femmes, le mouvement de demande du respect des droits des femmes ainsi que le mouvement de non violence à l'égard des femmes et des filles. Faire cela, c'est faire preuve de grande intelligence.

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME, ÉDITION 2024 AU BÉNIN



Mère Philomène Faton
Supérieure générale des Sœurs
de Saint Augustin

« Éduquer une femme, c'est éduquer toute une nation »

Le thème de la Journée internationale de la femme, édition 2024 mis en lien avec le charisme des Sœurs de Saint Augustin du Bénin qui est : *Vivre la charité pour la sanctification et la promotion intégrale de l'homme surtout par l'évangélisation, l'éducation et les œuvres sociales*, questionne la spiritualité dans son vécu et le charisme dans son déploiement. La spiritualité augustinienne exige en effet des membres de la Congrégation qu'à l'école de Saint Augustin, leur maître spirituel, ces religieuses soient des femmes d'intériorité, préoccupées de rechercher Dieu au travers de la diversité des activités qu'elles entreprennent au quotidien. L'axe central du charisme se base sur la charité fraternelle

recommandée par les Évangiles (Mt. 22 ; 37 ; 39 ; 1 Jn, 4, 16) et par notre Père, Saint Augustin, docteur de la charité. Au sujet de l'amour fraternel, Saint Augustin écrit : « En aimant ton prochain, en prenant soin de ton prochain, tu fais du chemin. Où diriges-tu tes pas, sinon vers le Seigneur ton Dieu, vers celui que nous devons aimer de tout notre cœur, de toute notre âme, de tout notre esprit ? » (Augustin, *Homélie sur l'Évangile de Jean*, 17, 7-9.) C'est en aimant le prochain que nous méritons de voir Dieu. Sœur Perpétue Eulalie Tigry explicite, commentant notre Fondateur, le Cardinal Bernardin Gantin : « Le fondement de toutes nos actions dans la ligne de la spiritualité augustinienne, c'est la charité. » (*À mes filles", Bernardin Gantin et les Sœurs de Saint Augustin*, p.101.)

En se préoccupant de la vie humaine dans son développement intégral, le charisme des Sœurs de Saint Augustin tente de porter la vie avec la femme au sein de la société. Il essaie de soulager la femme dans ses préoccupations multiples. La ligne d'action pastorale des Sœurs de Saint Augustin se dévoue prioritairement pour les orphelinats, les internats et Centres de promotion pour la fille depuis sa tendre enfance dans les orphelinats, garderies et internats, en passant par la scolarisation dans les écoles maternelles et primaires. Le charisme prend en charge la jeunesse, marquée par les crises de croissance diverses et l'initiation à la réflexion dans les lycées, collèges et Centres de promotion féminine pour conduire la jeune fille vers son âge mûre. Le charisme des Sœurs de Saint Augustin ne néglige pas non plus la dimension spirituelle de l'homme. Il y travaille à rendre l'homme à Dieu, son créateur à travers l'initiation à la vie chrétienne par la catéchèse et l'évangélisation,

l'écoute et l'accompagnement pour une croissance harmonieuse et épanouie de la fille, qui est une femme en devenir.

En vue d'une promotion féminine toujours plus prompte, de quel soutien ou de quelle aide la Congrégation des Sœurs de Saint Augustin dévouée à la promotion de la fille et de la femme, peut-elle avoir besoin pour l'atteinte de ses objectifs ? Nous rappelons que le charisme des Sœurs de Saint Augustin veut travailler à une vision assumptionniste de l'homme, tout particulièrement de la femme. En ce sens, ce que les Sœurs de Saint Augustin ont à réinvestir au quotidien pour la promotion féminine, c'est le capital humain, l'audace de la foi et le génie de la créativité.

Le défi de l'éducation et de la formation est devenu essentiel face aux problèmes de sens, aux problèmes éthiques et aux problèmes des sociétés contemporaines. En effet, face aux défis qui se dressent devant l'éducation aujourd'hui dans ce monde de l'interculturalité, où le matérialisme, les avancées fulgurantes des sciences et technologies au détriment du sens et de l'éthique, l'Internet, et les Tic imposent leur diktat aux sociétés humaines, sapant ainsi les valeurs morales, il est plus que jamais urgent que les Sœurs de Saint Augustin se spécialisent davantage dans plusieurs domaines d'actions sociales afin d'être plus aptes à se mettre à l'écoute du monde. Face aux dérives de l'éducation à l'occidental, face aux revers des vastes programmes de la santé de la reproduction, et face aux philosophies nouvelles qui injectent insidieusement des idées nocives, destructrices de l'homme et de la vie dans les esprits, comme l'homosexualité, il est urgent que les consacrées se forment et s'informent mieux et davantage. Face aux formes variées de violences basées sur le genre, il urge que des actions soient menées pour mieux outiller la fille en âge de se marier, la défendre et la protéger contre les agressions conjugales. L'émergence des concepts nouveaux tels que : parité, égalité, autonomie financière de la femme et leurs présupposés sous-jacents à la problématique du genre, constituent des défis d'aujourd'hui... Tant de problématiques nouvelles créent des amalgames et désagrègent la notion de famille, cellule de base de la vie et de l'éducation.

Sur le rappel de José Maria Arnaiz, nous affirmons que la focalisation sur la personne du Christ restera le mobile de tout engagement missionnaire porteur. « Aujourd'hui, au début du XXI^e siècle, le Christ partage les croix de millions de personnes, de partout, à travers le monde. Il nous adresse à nouveau son appel exigeant, nous stimulant à le suivre avec ardeur et, touchés par sa compassion à partager sa passion pour l'être humain » (*Passion pour le Christ, passion pour l'humanité*, Congrès international de la Vie consacrée Rome, 23-27 novembre 2004). Notre engagement missionnaire trouvera sens et justification dans la passion du Christ pour l'humanité. Éduquer une femme, c'est éduquer toute une nation !



Léontine Konou Idohou
Coordinatrice de Rifonga-Bénin

« Il n'est plus question de parler de quota aujourd'hui »

C'est à partir des années 90 que les pays africains ont commencé par prendre conscience de la faible représentativité des femmes au niveau des instances de prise de décision. Au Bénin, l'état des lieux avait révélé l'absence des femmes au niveau des postes de représentativité. Ces postes étaient occupés par les hommes pendant longtemps parce qu'ils étaient les premiers à élaborer les textes du pays. Les femmes avaient pour mission de s'occuper des foyers et des ménages. Certaines, plus âgées et remplies de sagesse, sont désignées comme *Tangninon*. Celles-ci sont très respectées et leur parole était prise en compte dans le cercle familial. Au Parlement, il y avait deux femmes. Nous sommes montées à 7 et aujourd'hui, nous sommes à 29 femmes élues députées. Ce qui veut dire que la volonté politique fait son chemin avec l'introduction de la disposition de discrimination positive dans le Code électoral.

L'investissement en faveur de la femme aujourd'hui revient à faciliter la présence des femmes à tous les niveaux de décision politique, économique et sociale. Pour soutenir l'autonomisation des femmes, un effort a été fait dans l'octroi de microcrédits aux femmes, au point que le chef de l'État a ajouté à la fonction de la ministre des Affaires sociales, le portefeuille des Micro-finances. De 50.000 Fcfa, les femmes peuvent solliciter des crédits à hauteur du million en fonction de leurs chiffres d'affaires. Mais on doit faire en sorte que toutes les institutions de micro-finance revoient leur taux d'intérêt à la baisse. Deuxièmement, il faut renforcer la capacité des femmes sur les notions essentielles de prix d'achat, prix de revient et la gestion du bénéfice. Il faut qu'elles sachent qu'on ne joue pas avec le capital. Elles doivent également savoir que le bénéfice doit être épargné afin de couvrir les frais de scolarité et la santé des enfants. Le Réseau pour l'Intégration des femmes des Organisations non gouvernementales et associations africaines (Rifonga Bénin) a travaillé sur le foncier avec l'appui de la Fondation Konrad Adenauer afin de permettre aux femmes qui font le maraîchage d'avoir accès à la terre et d'en acheter

quand elles ont les moyens financiers

Les femmes étaient totalement absentes en politique à telle enseigne que les partis se plaignaient de ne pas avoir de femmes à positionner sur les listes de candidature. C'est pourquoi les réseaux de femmes dont Rifonga ont initié des projets de formation des groupes sociaux et économiques. Ces projets visent à les outiller en management, en leadership, en communication politique et en stratégie de campagne. Lorsque nous faisons le bilan, nous remarquons qu'il est plus bénéfique de prendre en compte les époux dans les formations que nous initions à l'endroit des femmes. Ce qui a été fait, et nous constatons aujourd'hui que beaucoup de femmes sont soutenues par leur mari quand elles s'intéressent à la chose politique.

Pour que l'investissement en faveur des femmes soit efficace, il faut travailler à la masculinité positive. Au plan juridique, la volonté politique a permis de renforcer la sanction relative aux violences faites aux femmes et aux filles. Cependant, l'article 144 du Code électoral doit être revu dans le cadre des prochaines élections municipales, parce que nous avons encore 36 Conseils municipaux sans présence féminine. Il faut donc accélérer les formations, la revue des textes législatifs et veiller à ce que les femmes soient présentes à tous les niveaux. C'est en ce moment que la rapidité de l'investissement en faveur des femmes sera chose concrète. Dans la volonté politique de l'État, il y a la mise en exécution du projet *Swedd* qui prend l'école en charge, de façon à y maintenir les enfants. Il y a également des bourses accordées aux filles pour les grandes études. Avec l'appui de la Coopération Suisse, nous avons mis sur pied le Projet Paeg 1 pour le renforcement des capacités des femmes de façon à les rendre aptes à occuper les postes de prise de décisions.

Le chef de l'État n'a pas besoin qu'on le lui rappelle avant de se conformer à l'approche genre concernant les postes nominatifs. Nous avons aujourd'hui 5 femmes ministres sur 22 dans le Gouvernement. Ce qui est à saluer, c'est que nous avons une femme qui occupe le poste de Vice-présidente de la République. Elle est la seule femme à occuper ce poste en Afrique de l'Ouest. Nous avons au niveau de la Cour constitutionnelle, deux femmes sur neuf, pareil au niveau de la Haac, du Conseil économique et social, et de la Haute cour de justice. Il n'est plus question de parler de quota aujourd'hui. Il faut parler en termes de 50-50. En cela, la volonté politique et les partis politiques doivent redoubler d'efforts dans le positionnement des femmes pour les postes nominatifs et électifs.

Parole de Dieu

Avant d'aller à la messe dominicale, le lecteur est invité à « préparer son dimanche » en lisant plusieurs fois durant la semaine les 4 textes de la liturgie. Lire et relire, encore et encore. Car rien n'est plus important pour le chrétien que la Parole de Dieu !

PREMIÈRE LECTURE - LECTURE DU LIVRE DU PROPHÈTE JÉRÉMIE JR 31, 31-34

Voici venir des jours – oracle du Seigneur –, où je conclurai avec la maison d'Israël et avec la maison de Juda une alliance nouvelle. Ce ne sera pas comme l'alliance que j'ai conclue avec leurs pères, le jour où je les ai pris par la main pour les faire sortir du pays d'Égypte : mon alliance, c'est eux qui l'ont rompue, alors que moi, j'étais leur maître – oracle du Seigneur. Mais voici quelle sera l'alliance que je conclurai avec la maison d'Israël quand ces jours-là seront passés – oracle du Seigneur. Je mettrai ma Loi au plus profond d'eux-mêmes ; je l'inscrirai sur leur cœur. Je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple. Ils n'auront plus à instruire chacun son compagnon, ni chacun son frère en disant : « Apprends à connaître le Seigneur ! » Car tous me connaîtront, des plus petits jusqu'aux plus grands – oracle du Seigneur. Je pardonnerai leurs fautes, je ne me rappellerai plus leurs péchés.

PSAUME 50 (51)

Pitié pour moi, mon Dieu, dans ton amour,
Selon ta grande miséricorde, efface mon péché.
Lave-moi tout entier de ma faute,
Purifie-moi de mon offense.

Crée en moi un cœur pur, ô mon Dieu,
Renouvelle et raffermis au fond de moi mon esprit.
Ne me chasse pas loin de ta face,
Ne me reprends pas ton esprit saint.

Rends-moi la joie d'être sauvé ;
Que l'esprit généreux me soutienne.
Aux pécheurs, j'enseignerai tes chemins ;
Vers toi, reviendront les égarés.

DEUXIÈME LECTURE - LECTURE DE LA LETTRE AUX HÉBREUX (HE 5, 7-9)

Le Christ, pendant les jours de sa vie dans la chair, offrit, avec un grand cri et dans les larmes, des prières et des supplications à Dieu qui pouvait le sauver de la mort, et il fut exaucé en raison de son grand respect. Bien qu'il soit le Fils, il apprit par ses souffrances l'obéissance et, conduit à sa perfection, il est devenu pour tous ceux qui lui obéissent la cause du salut éternel.

ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST SELON SAINT JEAN 12, 20-33

En ce temps-là, il y avait quelques Grecs parmi ceux qui étaient montés à Jérusalem pour adorer Dieu pendant la fête de la Pâque. Ils abordèrent Philippe, qui était de Bethsaïde en Galilée, et lui firent cette demande : « Nous voudrions voir Jésus. » Philippe va le dire à André, et tous deux vont le dire à Jésus. Alors Jésus leur déclare : « L'heure est venue où le Fils de l'homme doit être glorifié. Amen, amen, je vous le dis : si le grain de blé tombé en terre ne meurt pas, il reste seul ; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruit. Qui aime sa vie la perd ; qui s'en détache en ce monde la gardera pour la vie éternelle. Si quelqu'un veut me servir, qu'il me suive ; et là où moi je suis, là aussi sera mon serviteur. Si quelqu'un me sert, mon Père l'honorera. Maintenant mon âme est bouleversée. Que vais-je dire ? « Père, sauve-moi de cette heure » ? – Mais non ! C'est pour cela que je suis parvenu à cette heure-ci ! Père, glorifie ton nom ! ». Alors, du ciel vint une

voix qui disait : « Je l'ai glorifié et je le glorifierai encore. » En l'entendant, la foule qui se tenait là disait que c'était un coup de tonnerre. D'autres disaient : « C'est un ange qui lui a parlé. » Mais Jésus leur répondit : « Ce n'est pas pour moi qu'il y a eu cette voix, mais pour vous. Maintenant a lieu le jugement de ce monde ; maintenant le prince de ce monde va être jeté dehors ; et moi, quand j'aurai été élevé de terre, j'attirerai à moi tous les hommes. » Il signifiait par là de quel genre de mort il allait mourir.

Étude biblique

PREMIÈRE LECTURE - LECTURE DU LIVRE DU PROPHÈTE JÉRÉMIE JR 31, 31-34

C'est beau la foi ! Et les prophètes, comme chacun sait, n'en manquent pas. Quand tout va mal, ils ne disent pas « tout est perdu », au contraire, ils trouvent de nouvelles raisons d'espérer ! C'est exactement ce qui se passe ici dans ce texte de Jérémie. Le peuple lié à Dieu par une Alliance en principe irrévocable de part et d'autre, ne se conduit pas du tout comme le peuple de Dieu. Mais au lieu de s'en désespérer, Jérémie en déduit que Dieu trouvera bien le moyen de changer le cœur de l'homme.

PSAUME 50 (51)

Il nous faut apprendre à croire que Dieu ne déplore nos fautes que parce qu'elles font notre malheur et celui des autres ; comme dit Jérémie : « Est-ce bien moi qu'ils offensent ? dit Dieu ; n'est-ce pas plutôt eux-mêmes ? » (Jr 7, 19). Mais pour que nous ne fassions plus notre propre malheur, il faut que Dieu nous transforme, il faut que lui-même renouvelle encore et encore l'Alliance à laquelle nous avons tant de mal à être fidèles.

DEUXIÈME LECTURE - LECTURE DE LA LETTRE AUX HÉBREUX (HE 5, 7-9)

L'histoire humaine a franchi avec le Christ une étape décisive : l'étape de l'Alliance Nouvelle, annoncée par Jérémie et réalisée dans la personne même du Christ. Parce qu'il est à la fois pleinement Dieu et pleinement homme. Il est celui qui unit intimement, irrévocablement Dieu et l'humanité jusque dans sa personne même.

ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST SELON SAINT JEAN 12, 20-33

Quand Jésus a prié « Père, glorifie ton nom », Saint Jean nous dit qu'une voix vint du ciel qui disait : « Je l'ai glorifié (mon Nom) et je le glorifierai encore ». « J'ai glorifié mon Nom », c'est-à-dire je me suis révélé tel que je suis ; « et je le glorifierai encore », cela veut dire maintenant l'Heure est venue où en regardant le crucifié, vous découvrirez jusqu'où va l'Amour insondable de la Trinité.

Pour participer à l'animation de cette rubrique,
appelez le 95 68 39 07 / 21 32 12 07

COMPRENDRE LA PAROLE

Père Antoine TIDJANI

BIBLISTE

4^e dimanche du carême-B

Revenir à la vie



La première lecture rappelle l'incendie du Temple perpétré par Nabuchodonosor, roi des Babyloniens en l'an 587 avant notre ère. Cela advint comme signe pour faire réfléchir les chefs des prêtres et tout le peuple endurcis dans leurs infidélités et sacrilèges. Par temps d'abondance et de tranquillité, l'homme profite de la vie avec grande insouciance, ignorant Dieu et piétinant ses commandements. Dieu qui ne veut pas la mort du pécheur mais sa conversion, le rappelle à l'ordre non seulement par l'appel incessant à la conversion lancé par les prophètes, mais aussi parfois par de grands moyens qui attaquent son point d'orgueil en lui révélant ainsi à ses propres yeux sa vulnérabilité, son néant. L'homme orgueilleux livré à lui-même ne peut rien et n'est rien. La déportation à Babylone sur une terre païenne loin de la terre des pères, vaut pour Israël la mort. S'éloigner de Dieu par le péché, c'est mourir. Il se fraie le chemin qui conduit à la conversion. Le Temple n'existant plus, en lieu et place des sacrifices à offrir, le peuple offrait des cœurs brisés, tenait des assemblées pour écouter la Parole de Dieu et pour relire les textes fondateurs en s'attendant à l'observance de la Loi. Dieu dans sa miséricorde revient de l'ardeur de sa colère et suscite la bienveillance du roi Cyrus en faveur de son peuple pour le retour en terre d'Israël et la reconstruction du Temple. Par la miséricorde de Dieu, le peuple refléurait ainsi à la vie. Saint Paul dans la deuxième lecture, chante cette miséricorde de Dieu qui des morts que nous étions par suite de nos fautes, nous a fait revivre avec le Christ. Il fait comprendre avec insistance que c'est par la grâce et par la foi en Jésus-Christ que nous sommes sauvés. Saint Jean dans l'évangile nous fait lever un regard de foi vers Jésus suspendu à la croix de même que jadis, dans le désert, il faut lever les yeux vers le serpent élevé sur le mât par Moïse pour être guéri des morsures des serpents et avoir la vie.

Le serpent de bronze élevé sur le mât, préfiguration de Jésus crucifié, source de Vie

Une lecture tendancieuse de l'évangile du jour ferait jubiler les chrétiens syncrétistes adorateurs de l'idole serpent. Mais en réalité, Jésus commence l'évangile par ce que l'exégèse biblique appelle une interprétation typologique du récit sur le serpent de bronze (Nb 21,6-9). Le peuple qui marchait à travers le désert n'avait pas encore toute la révélation du mystère de Dieu. Pour le guérir des morsures du serpent conséquentes de son péché d'idolâtrie, la pédagogie divine agissant par Moïse part du principe selon lequel c'est le semblable qui guérit le semblable. Ce n'est pas en soi le serpent de bronze qui guérissait ces Israélites, c'était la foi en ce Dieu qui a donné l'ordre à Moïse d'élever le serpent. Dieu ainsi révélait par cette pâle figure lointaine son Fils qui sera élevé un jour sur la croix, et quiconque regardera vers Lui avec foi sera sauvé (cf. Ps 34,6). Pour Jean, l'élevation de Jésus sur la croix est en même temps sa résurrection et son exaltation. Aucun homme ne pouvant voir le Fils de Dieu crucifié pour lui et continuer à s'endurcir dans le péché. Sa crucifixion provoque à coup sûr pour tout homme qui le regarde avec foi et repentir, la conversion et lui fraie le chemin conduisant à la résurrection. Dieu, gardant le principe selon lequel c'est le semblable qui guérit le semblable, pour nous guérir de nos péchés et nous sauver, a livré son Fils devenu homme sur la croix non pas pour juger le monde mais pour amener le monde à croire jusqu'à quel point il l'aime pour se laisser sauver. La description d'Isaïe nous oblige à regarder le crucifié et à reconnaître en Lui la source de notre salut : « Ce sont nos souffrances qu'il a portées... Mais il était blessé pour nos péchés, brisé pour nos iniquités ; (...) et c'est par ses meurtrissures que nous sommes guéris. Nous étions tous errants comme des brebis, chacun suivait sa propre voie ; et l'Éternel a fait retomber sur lui l'iniquité de nous tous... » (Is 53,4-6). Le jugement à partir de ce moment, c'est chacun qui se le prononce.

Dans ma vie

Devant le langage de l'Amour suprême de Dieu exprimé sur la croix, qui s'éloigne encore de Dieu l'aura lui-même choisi.

À méditer

« C'est par ses meurtrissures que nous sommes guéris »

(2 ch 36, 14-16.19-23 ; Ép 2, 4-10 ; Jn 3, 14-21)

Un cœur qui écoute

La Seigneurie du Christ

Jésus-Christ est Seigneur. Il est sorti du tombeau libre et vainqueur : « Tout genou fléchira, toute langue confessera que Jésus est Seigneur à la gloire de Dieu le Père » (Phi 2, 10-11). Le nom de "Seigneur" signifie la souveraineté divine dans le Catéchisme de l'Église Catholique. Confesser ou invoquer Jésus comme Seigneur, c'est croire en sa divinité. Et nul ne peut dire que Jésus est Seigneur s'il n'est avec l'Esprit (1Cor 12). Comment Jésus-Christ est-il Seigneur ?

• De par son incarnation : Avec le Credo, symbole des Apôtres, nous confessons : ... *et en Jésus-Christ, son Fils unique notre Seigneur, qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie.* Ce nom exprime parfaitement le mystère du Christ, Fils de l'homme et Fils de Dieu. L'Ancien Testament montre en effet que "Seigneur" (*Adonai* = *Kyrios*) n'est pas seulement un titre royal, mais également un nom divin.

La Seigneurie de *Yahvé* ne se limite pas au peuple qu'il a choisi et dont il est le Roi (1 Sam 8, 7 ; 12, 12) ; *Yahvé* est le « Seigneur des seigneurs » parce qu'il est le Dieu des dieux, et non pas celui d'une divinité cananéenne (Vocabulaire de Théologie Biblique). Le Verbe s'est fait chair pour que nous connaissions ainsi l'Amour de Dieu, pour être notre modèle de sainteté afin de nous rendre participants de la nature divine. Le Fils de Dieu assure notre nature humaine en vue d'accomplir en elle notre salut.

• De par sa passion, mort et résurrection : c'est sur le calvaire que le Serviteur de Dieu devient Seigneur. La croix est le lieu de l'abaissement et le trône de la gloire. La gloire et la croix forment les deux facettes d'un événement unique. La gloire de Jésus n'est pas le fruit de son obéissance, ni la récompense de son abaissement volontaire. Au contraire, l'obéissance kénotique est la conséquence de sa gloire et la manifestation de la seigneurie divine dans un monde éloigné de Dieu. La kénose est le seul moyen dont Jésus disposait pour montrer que Dieu ne fait pas partie de ce monde-ci, qu'il est radicalement tout autre. C'est le seul moyen que Dieu pouvait emprunter sans se renier lui-même, sans entrer en contradiction avec son être profond. La kénose est la forme visible de la majesté de Dieu dans la conjoncture historique de l'humanité déchue. En Jésus, Dieu se manifeste comme le vrai Dieu en cela précisément qu'il démontre sa grandeur en s'abaissant, sa souveraineté en obéissant, sa joie en souffrant, sa gloire en s'humiliant. Il n'est serviteur qu'en tant que Fils, et il n'est Fils que comme serviteur souffrant. Et le Fils n'est Seigneur que parce qu'il est serviteur. C'est au cœur même de la faiblesse qu'éclate la puissance divine. Dieu révèle sa gloire dans l'acte même dans lequel on l'avilit. La kénose n'est pas l'envers obscur de la gloire : elle est la gloire elle-même. La négation de la gloire humaine est la vraie gloire de Dieu. C'est en s'humiliant dans l'obéissance que le Fils règne, glorieux et tout-puissant. Chers frères et sœurs, notre grandeur se trouve dans notre abaissement. Dieu nous élève lorsque nous nous abaissons.

Bakhita

enfants+

Image à colorier, phrase à mémoriser



« Je l'ai glorifié et je le glorifierai encore ».

Chers enfants, prenez votre Bible et retrouvez le chapitre et le verset de cette phrase de l'Évangile de Saint Jean



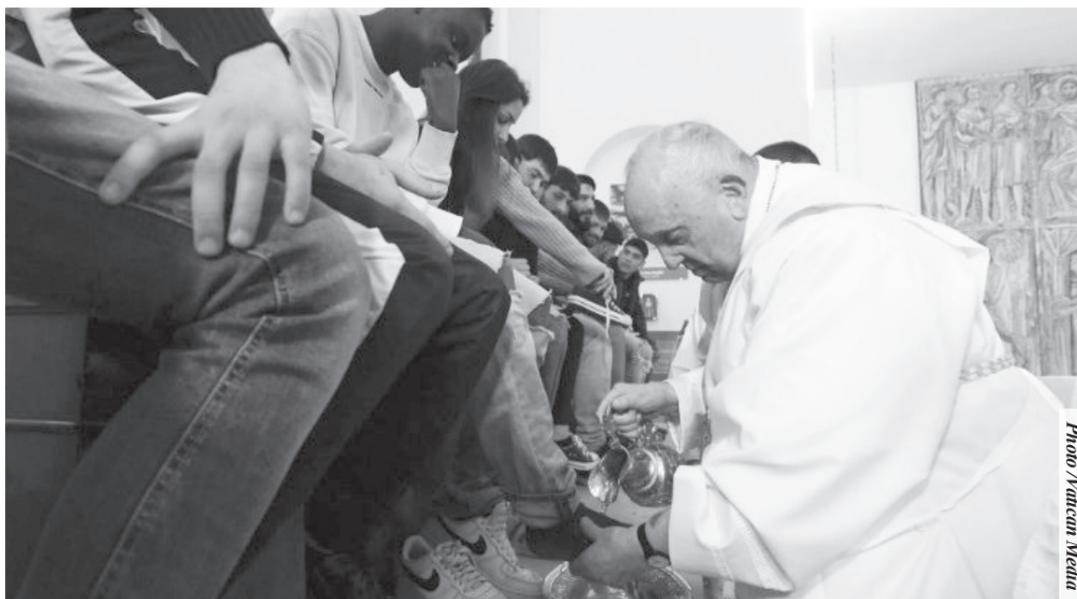
VATICAN

Le Pape François célébrera le Jeudi Saint dans une prison pour femmes

Le Jeudi Saint, 28 mars, le Pape se rendra, à titre privé, à la prison pour femmes de Rome pour y célébrer la messe in Coena Domini, messe de la Cène du Seigneur. Il y rencontrera les détenues et le personnel. En 2015, François s'était déjà rendu à Rebibbia pour laver les pieds de douze détenues de différentes nationalités.

Source : Vatican News

Ce sera un autre Jeudi Saint en prison pour le Pape qui va célébrer la messe de la Cène avec les détenues. Le 28 mars prochain, à 16 heures, le Pape se rendra à la prison pour femmes de Rebibbia, comme il l'avait fait en 2015, lorsqu'il avait visité la célèbre prison romaine. Il y avait célébré la messe *in Coena Domini* avec les plus de 300 détenus et travailleurs, et accompli le rite du lavement des pieds à six hommes et six femmes. Cette année, le Pape François se rendra dans l'établissement pour femmes créé dans les années 1950, qui est actuellement la plus grande des quatre prisons pour femmes d'Italie, et l'une des plus grandes d'Europe avec une forte présence de femmes étrangères. La nouvelle a été annoncée mercredi 6 mars par un communiqué de la préfecture de la Maison pontificale. Un mois plus tard, le 28 avril, l'évêque de Rome visitera une autre prison pour femmes, cette fois-ci à Venise, dans le cadre d'une visite pastorale dans la Sérénissime.



Le Pape procédant au rite du lavement des pieds à la prison pour mineurs de Casal del Marmo à Rome lors du Jeudi Saint 2023

Une tradition depuis le début de son pontificat

Après 11 ans, François poursuit ainsi la tradition initiée à l'aube de son pontificat de ne plus célébrer la messe solennelle de la Cène dans la cathédrale de Rome, la Basilique Saint-Jean-de-Latran, mais de se rendre dans

un lieu symbolique, carrefour de la douleur mais aussi de la renaissance. Une tradition que Jorge Mario Bergoglio avait importée à Rome depuis Buenos Aires en Argentine, où, en tant qu'Archevêque, il avait toujours voulu vivre les moments fondamentaux de la naissance

du Christianisme au milieu des «périphéries existentielles».

En 2023, retour à Casal del Marmo, comme en 2013

Au fil des ans, François a toujours célébré le Jeudi Saint dans des centres pénitenciers, mais aussi de réfugiés, des

structures d'accueil et de soins pour les malades ou les jeunes en détresse. L'année dernière, en 2023, il était de retour là où il avait célébré la première messe *in Coena Domini* de son pontificat, la prison pour mineurs de Casal del Marmo à Rome. Sorti une semaine auparavant de l'hôpital Gemelli pour une bronchite infectieuse, c'est un Pape encore affaibli mais profondément plongé dans la liturgie et parfois ému qui, s'était agenouillé aux pieds de 12 garçons et filles mineurs, certains roms et d'autres musulmans, pour leur laver les pieds. « Jésus n'a pas peur de nos faiblesses », avait-il déclaré dans son homélie.

Dix ans plus tôt, en 2013, dans le même institut de la banlieue de Rome, le Pape avait lavé les pieds de dix garçons et de deux filles de nationalités et de confessions différentes : « Laver les pieds signifie que nous devons nous aider les uns les autres », leur avait-il dit, exprimant le souhait qui est devenu presque une devise dans ses rencontres avec les plus jeunes : « Ne vous laissez pas voler l'espérance ».

AUDIENCE GÉNÉRALE

L'orgueil, péché radical, rompt la fraternité

Delphine ALLAIRE
CITÉ DU VATICAN

Première audience générale du mois de mars Place Saint-Pierre, et dixième catéchèse du Pape consacrée aux vices. En cette quatrième semaine de Carême, mercredi 6 mars, François a invité à lutter contre l'orgueil, le plus radical et le premier des péchés, auquel nous devons opposer l'humilité, seule voie de salut.

Auto exaltation, prétention, vanité. Autant de caractéristiques de l'orgueil, qui rendent ce vice proche de la vaine gloire auscultée par le Pape François lors de la précédente catéchèse. Comme mercredi 6 mars 2024, le Pape n'a pas prononcé sa catéchèse, déléguant la lecture à Mgr Pierluigi Girolini, un prêtre rosminien de la Secrétairerie d'État. François a confié être encore enrhumé, ce qui

l'empêche de bien lire.

Si la vaine gloire, évoquée la semaine dernière, est une maladie de l'égo humain, elle reste une maladie infantile comparée aux ravages que peut provoquer l'orgueil, a relativisé le Souverain pontife dans le texte, qualifiant l'orgueil de « roi de tous les vices ». Le grand Dante Alighieri le place dans la toute première case du Purgatoire, a rappelé le Pape. Ainsi ceux qui cèdent à ce vice sont loin de Dieu, et l'éradication de ce mal exige du temps et des efforts, plus que tout autre combat auquel est appelé le chrétien.

L'orgueil ruine les relations

L'évêque de Rome a souligné que le péché radical, la prétention absurde d'être comme Dieu, réside dans ce mal, « qui empoisonne le sentiment de fraternité qui devrait au contraire réunir les hommes ». En témoigne le tentateur dans le livre de la Genèse : « Quand vous en mangerez, vos yeux s'ouvriront et vous deviendrez comme Dieu » (Gn 3, 5).



Pape François

Et François de citer la longue liste des symptômes de l'orgueil. « C'est un mal qui a une apparence physique évidente : l'orgueilleux est hautain, il a la « nuque raide ». C'est un homme prompt à juger avec mépris : pour un rien, il porte des jugements irrévocables sur les autres, qui lui paraissent irrémédiablement ineptes et incapables ».

L'arrogance de l'orgueilleux oublie que Jésus, dans les Évangiles, nous a donné très peu de préceptes moraux, mais qu'il a

été intransigeant sur l'un d'entre eux : ne jamais juger, a expliqué le Pape. « On se rend compte qu'on a affaire à un orgueilleux lorsque, lui faisant une petite critique constructive, ou une remarque tout à fait anodine, il réagit de manière exagérée, comme si on avait lésé sa majesté : il entre dans toute sa fureur, crie, rompt les relations avec les autres de manière rancunière. » L'un des remèdes face à l'orgueilleux est la seule patience, « car un jour son édifice s'écroulera ».

La grâce accordée aux humbles

Dans les Évangiles, Jésus a affaire à beaucoup de gens orgueilleux, et il est souvent allé débuisquer ce vice même chez des personnes qui le cachaient très bien. Pierre fait étalage de sa fidélité à toute épreuve : « Même si tous t'abandonnent, moi, non » (cf. Mt 26, 33). Mais bientôt, il fera l'expérience d'être comme les autres, apeuré lui aussi devant une mort qu'il n'imaginait pas si proche. Ainsi, le deuxième Pierre, celui qui ne lève plus le menton mais pleure des larmes salées, sera soigné par Jésus et sera finalement apte à porter le poids de l'Église.

« Le salut passe par l'humilité, véritable remède à tout acte d'orgueil », a assuré le Pape, observant qu'il est inutile de voler quelque chose à Dieu, comme l'espèrent les orgueilleux, parce qu'en fin de compte, Lui veut tout nous donner. « Dieu s'oppose aux orgueilleux, aux humbles il accorde sa grâce. » (Jc 4, 6).

PARLONS LITURGIE¹

Le clergyman

Connaissez-vous ce qu'on appelle "clergyman" ? C'est un vêtement de plus en plus utilisé, surtout en Occident, pour distinguer le prêtre, comme le fait la soutane. Il vient des pays anglo-saxons. C'est un vêtement sombre, avec col romain. Plus facile et simple à utiliser, il est cousu comme toute chemise à manches courtes ou longues mais se différencie par son col. Lorsqu'un prêtre le porte, il est difficile de le distinguer d'un quelconque pasteur des autres Églises.

Père Charles ALLABI

1. « Parlons liturgie » est un billet dont la mission rentre dans la continuité d'une catéchèse à l'endroit des fidèles pour leur donner les clés de lecture des notions essentielles relatives à la liturgie et à la hiérarchie ecclésiale.

LES SAINTS DE LA SEMAINE

Du 8 au 14 mars 2024

8 mars : St Jean de Dieu († 1550) ; **9 mars** : Ste Françoise Romaine ; **10 mars** : St Vivien († 324), martyr en Asie Mineure ; **11 mars** : Ste Rosine ; **12 mars** : Ste Justine ; **13 mars** : St Rodrigue ; **14 mars** : Ste Malthide († 968), reine saxonne.

LA CROIX DU BÉNIN

Hebdomadaire Catholique

Autorisation N° 1221/MISP/DC/SG/DGAI/SCC

Édité par l'Imprimerie Notre-Dame : 01 BP 105 Cotonou (Bénin);

Tél : (+229) 66 52 22 22 / 99 97 91 91

Email : contactcroixdubenin@gmail.com

Site : www.croixdubenin.com

Compte : BOA-Bénin, 002711029308 ; ISSN : 1840 - 8184 ;

Tirage : 2.500 exemplaires.

Directeur de publication : Abbé Michaël Gomé, gomemichael1@gmail.com, Tél : 66 64 14 95 ; **Directeur Adjoint** : Abbé Jean Baptiste Toupé, jbac1806@gmail.com Tél: 97 33 53 03 ; **Rédacteur en chef** : Alain Sessou ; **Rédacteur en chef Adjoint** : Guy Dossou-Yovo ; **Secrétaire de Rédaction** : Florent Houessinon ; **Desk Politique** : Guy Dossou-Yovo ; **Desk Société** : Florent Houessinon ; **Desk Economie** : Alain Sessou ; **Desk religion** : Abbé Jean Baptiste Toupé ; **Pao** : Bertrand F. Akplogan ; **Correcteur** : André K. Okanla

Publicité : Mme Ariane Kingnandodé

Correspondants : **Abomey** : Abbé Juste Yélouassi ; **Dassa** : Abbé Ludovic Gnansounou ; **Djougou** : Abbé Brice Tchanhoun ; **Kandi** : Abbé Denis Kocou ; **Lokossa** : Abbé Marie-Salomon Degbègni ; **Natitingou** : Abbé Servais Yantoukoua ; **Parakou** : Abbé David Ahossinou, osfs ; **Porto-Novo** : Abbé Frumence Vodounou ; **N'Dali** : Abbé Edgard Toungou.

Abonnements : **Électronique** : 10.000 F CFA ; **Ordinaire** : 15.000 F CFA ; **Soutien** : 30.000 F CFA ; **Amitié** : 60.000 F CFA et plus ; **Bienfaiteurs** : 40.000 - 60.000 F CFA ; **France** : 40.000 F CFA, soit 61 euros.

Anniversaire de décès

13 mars 1999-13 mars 2024

25 ans déjà !

Le mercredi 13 mars 2024, l'Église-Famille de Dieu à Cotonou commémore le 25^e anniversaire du rappel à Dieu de **Mgr Isidore de Souza**, l'un des acteurs majeurs de la Conférence des forces vives de la Nation de février 1990.

Prions pour le repos de son âme !



Erratum

Une erreur s'est glissée dans le texte de la rubrique "Écologie" publiée à la page 2 de notre dernière livraison. Prière lire "**Brève présentation de Laudate Deum**" et non "Brève présentation de *Laudato Deum*". Veuillez lire dès la première ligne du texte "exhortation apostolique **Laudate Deum**".

La Rédaction présente ses excuses à ses lecteurs et lectrices.

6 raisons de s'abonner à « La Croix du Bénin »

1. Abonnez-vous au journal et il vous sera livré sur votre paroisse, au travail ou à domicile.
2. Abonnez-vous pour nourrir votre vie de foi et de citoyen grâce à nos nouvelles rubriques.
3. Abonnez-vous parce qu'un exercice vous y est proposé chaque semaine pour vous préparer (seul, en famille ou en groupe) à la messe du dimanche, et apprendre à écouter Dieu dans sa Parole.
4. Abonnez-vous pour garantir votre exemplaire. La vente à la criée sera réduite.
5. Abonnez-vous pour recevoir gratuitement les « hors-séries ».
6. Abonnez-vous, offrez un abonnement ! C'est possible à partir de 15.000 FCFA seulement par an !



1974-2024

Jubilé

50 *ans*
d'expériences
de votre Imprimerie

Tél : (+229) 21 32 12 07 / 66 52 22 22 / 99 97 91 91
01 BP 105 Cotonou Bénin

Imprimerie Notre-Dame : une dynamique de réussite à votre service